



Immigrer et enseigner au Québec

publié le 19/01/2023 - mis à jour le 30/01/2023

Devenir enseignant au Québec



Descriptif :

Devenir enseignant au Québec

L'éducation est au cœur de la société québécoise et est l'une de ses valeurs fondamentales.

Le système éducatif québécois est établi sur une base linguistique francophone et anglophone, selon la langue d'enseignement de chaque école.

De plus, **l'État québécois et ses institutions sont laïques**, ce qui signifie que leurs décisions et leurs actions sont indépendantes des pouvoirs religieux. Ainsi, certaines personnes, notamment les nouveaux enseignants, ne peuvent porter un signe religieux dans l'exercice de leur fonction.

Que vous enseigniez ou non en France, il vous est possible de devenir enseignant au Québec. Une formation supplémentaire peut être demandée.

Pour plus d'informations en lien avec l'immigration, veuillez consulter le site du [gouvernement du Canada](#) et du [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration](#).

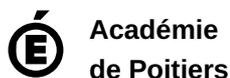
Pour plus de détails, consultez le document :

 [Les différentes voies d'accès menant à la profession enseignante pour les personnes titulaires d'une autorisation d'enseigner délivrée à l'extérieur du Canada](#) (PDF de 125.9 ko)

En vertu du Règlement sur les autorisations d'enseigner du 15 décembre 2021.

Pour davantage d'informations et se porter candidat.e :

▶ [Immigrer et enseigner au Québec](#)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.